



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-21-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Point à l'ordre du jour n°20210702-21

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 2 juillet 2021**

Objet : Avenant à la convention entre le Musée d'arts de Nantes et Paris Musées signé en date du 26 mars 2021 portant sur l'organisation de l'exposition « À la mode ! L'art de paraître au 18^e siècle », pour le changement des dates (nouvelles dates : du 26 novembre 2021 au 6 mars 2022 – anciennes dates : 10 décembre 2021 au 13 mars 2022)

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la convention entre le Musée d'arts de Nantes et Paris Musées en date du 26 mars 2021 portant sur l'organisation de l'exposition « À la mode ! L'art de paraître au 18^e siècle » ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer l'avenant à la convention liant le Musée d'arts de Nantes à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet